PRIX AFTH 2014

MOYENS DE PROTECTION de la ressource

EXEMPLE D'UNE DÉMARCHE RÉCENTE ABOUTIE

J.-F. TERRISSE - SITHERE

DIP : le cas de Vals les Bains - Ardèche

Organisation du SITHERE

- Syndicat Intercommunal, créé par les trois communes thermales de l'Ardèche en 1979 :
  - Vals-les-Bains,
  - Saint-Laurent-les-Bains,
  - Meyras/Neyrac-les-Bains.
- Administré par :
  Un comité syndical composé de 12 élus des communes membres, présidé par Jean-Claude Flory, Maire de Vals

  Une équipe administrative et technique composée de quatre personnes, dirigée par Jean-François Terrisse.

Les compétences du SITHERE

- Le thermalisme :
  - les thermes, l'eau thermale, le bien-être
  - les équipements liés: hébergements...
- L'environnement :
  - la protection de la ressource en eau,
  - les parcs thermaux...
- La valorisation économique du patrimoine :
  - mise en réseau des sites patrimoniaux,
  - aménagements des patrimoines communaux...

Commune de Vals-les-Bains

- 3 786 habitants, commune surclassée de 5 à 10 000 hbts
- 1 920 hectares
- Altitudes 260 mètres
- 34 Griffons: agréés en voies digestives (diabète, obésité...)
- Actions réalisées par le SITHERE :
  - Construction des thermes,
  - aménagement du parc thermal,
  - sources, reconnaissance de l'intérêt public et création d'un périmètre de protection en février 2012,
  - participation à la relance de l'activité d'embouteillage,
  - aménagement du massif forestier Est valsois-projet LIFE SEMEAU.

Thermalisme : Vals-les-Bains

- Construction des thermes :
  une partie réservée à la cure thermale,
  un espace de bien-être avec spa et hammam,...
  un important travail de valorisation de la ressource en eau,
  19 millions d'euros d'investissements,
  2 70 personnes y ont fait une cure en 2013,
  40 000 entrées bien-être,
  35 emplois en équivalent temps plein dans les thermes
  40 emplois en équivalent temps plein dans l'embouteillage.

MOYENS DE PROTECTION de la ressource

EXEMPLE D'UNE DÉMARCHE RÉCENTE ABOUTIE

J.-F. TERRISSE - SITHERE

L'eau de Vals-les-Bains

- Un patrimoine historique :
  - découvert en 1602,
  - jusqu' à 140 griffons,
  - aujourd'hui 34 sources sont agréées.
- Une gestion durable à travers les siècles :
  - la qualité de la ressource en eau n'a pas été altérée depuis plus de 400 ans
  - grâce à une mobilisation mesurée de la ressource en eau par des pompages en continu et débit constant adapté à la capacité du gisement.

Le griffon

- C'est le nom donné au point d'émergence d'une source thermo-minérale
- Différentes formes :
  - une source - un puits - un tunnel - un forage.

Plan d'un griffon

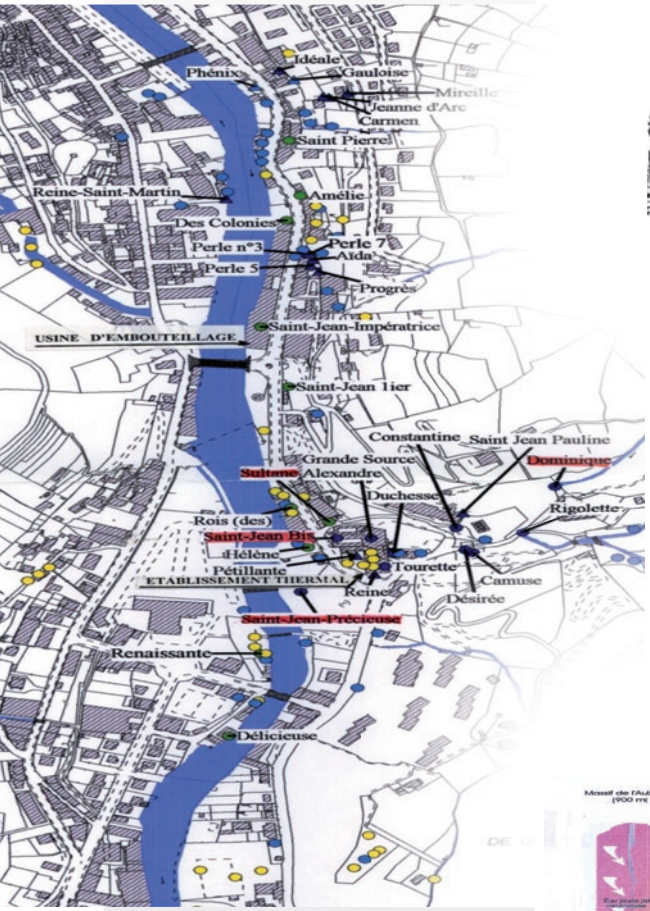

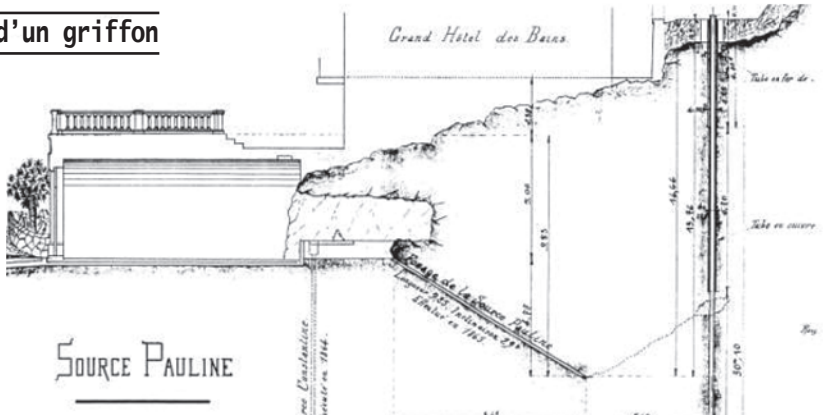

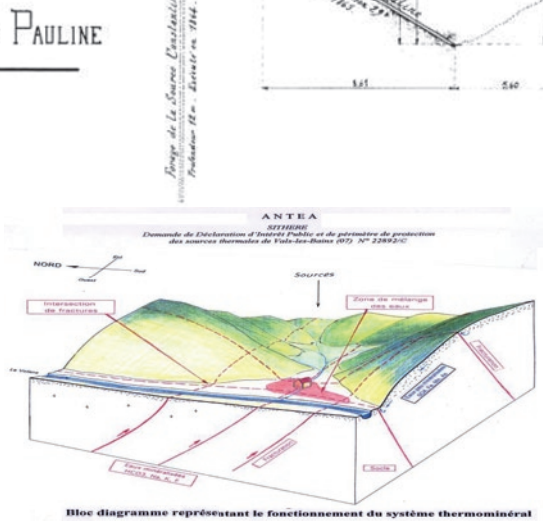

Bloc diagramme représentant le fonctionnement du système thermominéral

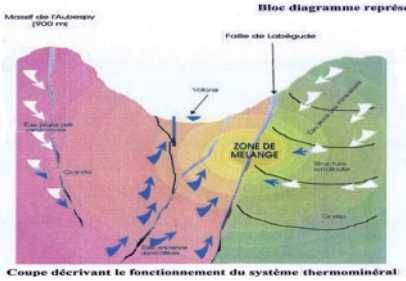

Coupe décrivant le fonctionnement du système thermominéral

Au cours de ce trajet, l'eau de Vals acquiert son faciès physico-chimique caractéristique.

Les sources sont toutes carbogazeuses et leurs compositions chimiques respectives reflètent les proportions du mélange entre le pôle bicarbonaté sodique et le pôle sulfaté.

Avis du commissaire enquêteur :

- L'intérêt public de la protection des sources est avéré et correctement argumenté par le pétitionnaire
- Il génère des contraintes raisonnables à l'égard des tiers et a également pour conséquence un très bon niveau de protection... **sans constituer une atteinte excessive à la propriété privée**
- Le périmètre de protection... apparaît pertinent...

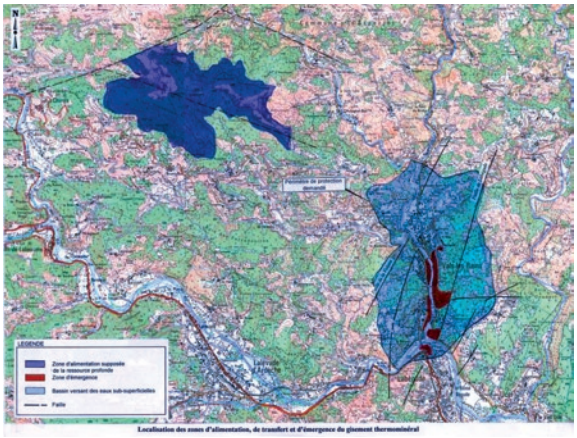

Les actions menées par la collectivité

- La reprise des forages :
  - Reforage et cimentation superficielle des ouvrages
  - Limitation du nombre de captage par le rebouchage des griffons de débit insuffisant.
- Une attention particulière est portée au réseau d'assainissement du centre

Pourquoi la DIP à Vals ?

- Les démarches lancées en 1890 n'ont pas abouti du fait de la division des acteurs de l'eau.
- En 1990, l'augmentation des besoins thermalisme et embouteillage crée de nouvelles tensions et des forages intempestifs d'un particulier.
- L'augmentation du prix de l'eau de ville pousse les habitants à rechercher de l'eau pour leurs usages domestiques.
- De nouveaux besoins apparaissent avec la géothermie.
- Malgré un arrêté municipal d'interdiction de forage la DIP apparaît incontournable pour protéger l'eau.

Actions de sensibilisation

L'expression d'une volonté collective

- La DIP c'est l'expression d'une volonté sans faille :
  - du Maire de Vals et président du SITHERE, M. Flory ;
  - De la PDG de la Société des Eaux Minérales de Vals, M^me^ Curinier Sartre ;
  - Du Directeur du Centre hospitalier de l'Ardèche Méridionale, M. Cataldo ;
  - Des services de l'ARS de l'Ardèche, et notamment de M^me^ A. THEVENET, ingénieur d'études sanitaires et M. Duchen Directeur.

La DIP, une déparche longue

- Engagement de la démarche en 2000
- Réalisation d'une étude hydrogéologique fine
- Avis de l'hydrogéologue agréé M Naud en 2003
- Dépôt officiel de la demande 2004
- Changement de la règlementation en 2007
- L'ARS reprend le dossier en 2008
- Enquête publique et avis des communes 31 aout au 28 septembre 2009
- Rapport commissaire enquêteur 27 octobre 2009
- Changement de réglementation en 2010
- Avis favorable du coderst en 2010
- Avis défavorable du Conseil d'Etat en 2011, puis favorable
- Signature du premier ministre M. F. Fillon le 13 février 2012 publié le 15 février 2012 au JO